
APPEL A SCENARIO : « ANJOU, TERRE DE VIGNOBLES »

(pour des films de 15 minutes ou moins)

Scénario à remettre pour le 15 octobre 2010 à l'Association Cinéma Parlant

Partir d'une évidence : l'Anjou, Terre de vins !

Avancer un projet artistique mêlant films et vins parce que tous deux font partie intégrante de notre culture.

Imaginez des projets de fiction courte, au parti pris fort ou pourquoi pas expérimental, autour, dans ou à propos des vignobles de Loire, du Layon, de l'Aubance.

Liberté de genres comme d'expressions. Pas de film de communication, mais de véritables œuvres. Chaque scénario doit s'inscrire dans les vignobles sans forcément et uniquement traiter du vin. Découvrir et partager un territoire à travers des images, des histoires, des vies comme des vins.

Faire exister ces lieux au cinéma, d'abord pour leur esthétique – admirables décors, changeant selon les saisons et les lumières –, mais aussi pour leur potentiel imaginaire, fictionnel, ainsi que pour la richesse documentaire, historique, sociale, économique, qui peut se révéler à travers une fiction.

Bref ! Une collection inédite de cinq à sept films pour mettre en image les relations complexes entre hommes et territoires, comme pour identifier un terroir qui espère voir émerger de nouveaux talents, qui veut être surpris par l'originalité et l'inattendu, qui aimerait de nouvelles rencontres autant devant que derrière la caméra.

L'intention est de pouvoir proposer des soirées cinémas et vins (films et dégustations) dans les salles des Pays de la Loire comme dans les salles de cinéma nationales et de faire rayonner cette région viticole.

Cet appel est adressé spécialement à des scénaristes réalisateurs professionnels ou en voie de professionnalisation de la région des Pays de la Loire. Les participants doivent être majeurs au 15 octobre 2010.

Cinéma Parlant lance ce concours de scénario, suivra leur développement, leur réécriture.

Une fois les scénarios reçus, un comité de lecture retiendra cinq à sept courts-métrages.

Toutes les propositions recevront une réponse. Seuls les auteurs des courts-métrages retenus seront rémunérés.

Puis, si nécessaire, un travail de réécriture sera engagé avec un « script doctor ».

Chaque auteur ou auteur/réalisateur sélectionné, après avoir déposé son scénario à la SCAM (Société des Auteurs Multimédia), cèdera l'intégralité de son œuvre (scénario et dialogues) et le droit de la reproduire

à l'Association Cinéma Parlant en contrepartie d'un contrat d'auteur (sous réserve, à ce jour, de l'obtention des financements demandés à un ensemble de partenaires).

A caractère évènementiel, traitement évènementiel. La production de l'ensemble des films a d'ores et déjà été confiée à une seule société, **S-TV Production** à l'origine de cette collection (- mais il est entendu que chaque auteur aura la possibilité de réaliser lui-même, de choisir ses opérateurs, ou de confier la réalisation à un réalisateur...).

Les scénaristes ont jusqu'au 15 octobre 2010 pour envoyer : un formulaire d'inscription, un scénario, une note d'intention, un résumé, un C.V et une copie DVD des réalisations précédentes (le cas échéant) à :

l'adresse postale en trois exemplaires

Cinéma Parlant

Appel à Scénario

3 bis quai Gambetta – 49100 ANGERS

et à l'adresse mail :

contact@cinemaparlant.com

Informations :

Jane THIERRY-NEVEU, Association Cinéma Parlant

Tél : 02 41 20 93 81 – fax : 02 41 25 24 38 – contact@cinemaparlant.com

www.cinemaparlant.com

Julien AOUIDAD, S-TV Production – info@s-tv.fr



APPEL A SCENARIO : « ANJOU, TERRE DE VIGNOBLES »

FORMULAIRE D'INSCRIPTION

Nom :

Prénom :

Adresse Postale :

.....

Code postal :

Ville :

Téléphone :

Portable :

Mail :

Je reconnais avoir pris connaissance des conditions susdites de cet appel à scénario, et les accepter dans leur totalité.

Je certifie que mon scénario est original.

Je reconnais le caractère souverain des décisions du comité de lecture.

Dans le cas où mon scénario ne serait pas retenu, je reste maître de l'usage qui peut en être fait.

Si mon scénario est retenu, je percevrai une rétribution dont le montant sera déterminé par les aides reçues, à la suite de quoi l'Association Cinéma Parlant pourra proposer un travail de réécriture, et l'entreprise S-TV production organisera la réalisation, en bonne entente, sous réserve du droit moral des auteurs.

Un contrat de production pourra alors être établi en bonne et due forme. Mon accord préalable et écrit sera requis pour toute diffusion du film réalisé.

Bon pour accord

Date :

Lieu :

Signature